

INFOLOT

SAVIEZ-VOUS QU'IL VOUS EST POSSIBLE DE LOCALISER LES LIMITES DE VOTRE PROPRIÉTÉ PRIVÉE EN TEMPS RÉEL AVEC VOTRE TÉLÉPHONE INTELLIGENT ÉQUIPÉ D'UN GPS?

Valéry Sicard, agente de développement AFAT.

Information d'une gracieuseté du Groupement forestier coopératif Abitibi

Les captures d'écran suivantes vous aideront à accéder à cette fonction. Pour que la magie opère, vous devez avoir accès au réseau cellulaire et données internet. À l'aide de votre téléphone intelligent, recherchez la page de "Infotol Québec" à l'adresse <https://infotol.mern.gouv.qc.ca>

Il vous est aussi possible de consulter les limites de n'importe quelle propriété à l'aide d'un ordinateur. Pour plus de détail concernant le propriétaire et la taxation, il faut consulter le cadastre disponible via le site de la MRC concernée.

Étape 1 : accéder gratuitement

SERVICES EN LIGNE

Infotol

Accueil

Nouveautés

2022- Extraction massive de plus de 20 000 lots :
06-29 nouvelle façon de faire, autonome, dans
Infotol >>

Infotol permet la consultation en ligne du [Cadastre du Québec](#). Ce registre public représente sur un plan les propriétés foncières privées du Québec en leur attribuant un numéro de lot distinct (1 000 000 et plus). Ce numéro de lot est nécessaire pour consulter, entre autres, le [Registre foncier du Québec en ligne](#).

Accès gratuit ou payant?

Gratuit **Carte interactive**

Accéder à Infotol gratuit

Étape 2 : conditions d'utilisation

Énergie et Ressources naturelles Québec

Accueil Plan du site Nous joindre Québec.ca À propos Aide

SERVICES EN LIGNE

Infotol

⚠ Ce site utilise des fenêtres contextuelles (pop-up). Assurez-vous que votre navigateur Web en permet l'affichage. Consultez la rubrique d'aide pour de plus amples renseignements à ce sujet.

Licence d'utilisation

LICENCE DE DROIT D'AUTEUR POUR L'UTILISATION FINALE DE L'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE GOUVERNEMENTALE

La présente licence constitue un acte juridique et un accord entre vous, le « Licencié » et le gouvernement du Québec, représenté par le

J'ai lu et j'accepte la licence d'utilisation

Étape 2 (suite)

× **Licence d'utilisation**
appli.mern.gouv.qc.ca

où les Données sont utilisées.

EN UTILISANT LE SERVICE DE CONSULTATION EN LIGNE INFOLOT, LE LICENCIÉ CONFIRME QU'IL A LU, COMPREND ET ACCEPTE LES CONDITIONS DE LA PRÉSENTE LICENCE EN PLEINE CONNAISSANCE DE CAUSE COMME LE LIANT EN LOI.

Pour toute information supplémentaire, le Licencié doit s'adresser au :
Centre de relation avec la clientèle de l'information foncière
Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles
Téléphone : 418 643-3582 (région de la Capitale Nationale)
Ligne sans frais : 1 866 226-0977 (au Canada et aux États-Unis)
[Par courriel](#)

J'ai lu et j'accepte la licence d'utilisation

Après avoir lu et accepté la licence d'utilisation, sélectionnez l'image correspondant à la question dessous. Choisissez ensuite le mode d'accès selon l'appareil que vous utilisez.

Étape 2 (suite)

Cliquez sur l'image : « Podium »



Question de validation variable



Ordinateur de bureau

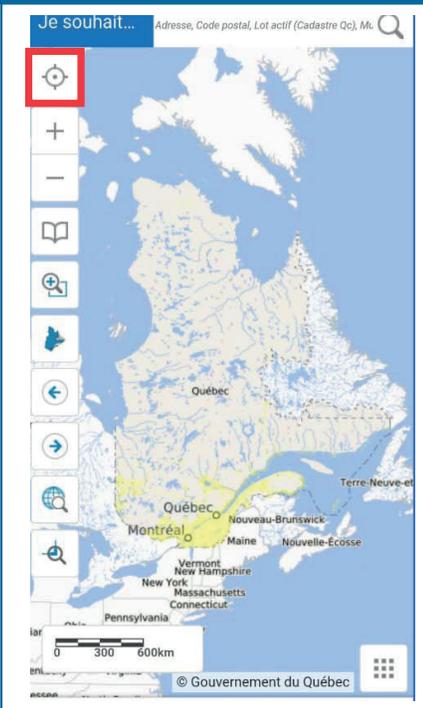


Tablette

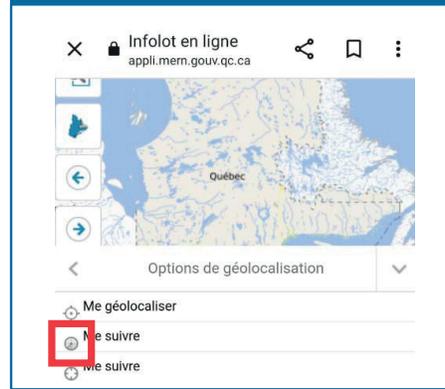


Mobile

Étape 3 : localisation en temps réel



Étape 3 (suite)



- Cliquez le bouton de positionnement.
- Me géolocaliser = zoomer sur l'endroit où on se trouve.
- Me suivre selon ma géolocalisation = suivi en temps réels sur le terrain.
- Zoomez la carte pour voir le cadastre.

MISE EN GARDE : Les informations suivantes permettent au propriétaire d'avoir une idée générale des limites de son territoire. La délimitation d'une propriété est un acte réservé à l'arpenteur-géomètre.

Ce dernier possède une expertise en droit foncier et en tout ce qui concerne les titres de propriété.

<https://www.oagq.qc.ca/grand-public/quest-ce-quun-arpenteur-geometre/>

INFOLOT

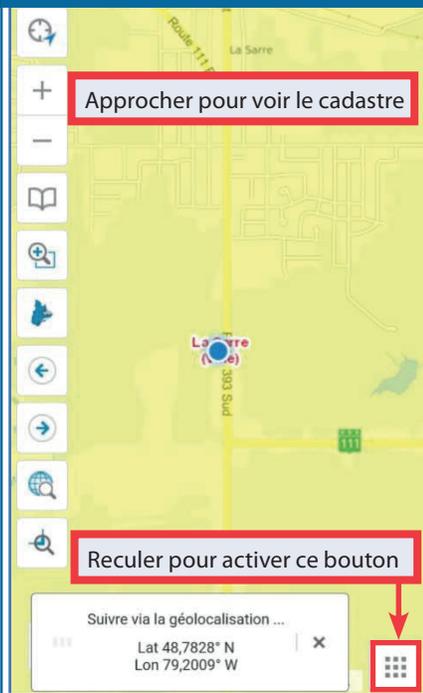
Infolot permet la consultation en ligne du Cadastre du Québec, un registre public tenu par l'État.

Ce registre représente sur un plan les propriétés foncières privées du Québec en leur attribuant un numéro distinct (constitué de sept chiffres).

C'est à ce numéro que font référence les actes (titres de propriété, hypothèques, servitudes, etc.) inscrits au Registre foncier. Les municipalités y font également référence en ce qui concerne les avis d'imposition.

Avec l'accès payant, Infolot vous permet d'accéder aux mesures, aux superficies et aux données descriptives.

Étape 4 : imagerie aérienne



AFFICHER LES PHOTOS AÉRIENNES

- Faites un zoom arrière (échelle 0 - 1 km) pour activer ce bouton
- Cliquez sur « couches cartographiques »
- Cochez « Imagerie »
- Cliquez sur flèche pour rapetisser
- Les photos ne s'affichent plus à une échelle de 0 - 40 m et moins.

Étape 4 (suite)



Étape 5 : vue rapprochée

